

Alcool, Tabac, Drogues, Ecrans

**PLAN NATIONAL DE
MOBILISATION CONTRE
LES ADDICTIONS
2018 – 2022**



Premier ministre

Mission
interministérielle
de lutte contre
les drogues et les
conduites addictives

Edito du Premier ministre



Edouard PHILIPPE
Premier ministre

Les conduites addictives constituent un défi majeur pour notre société.

Beaucoup de Français font un usage quotidien de produits psychoactifs : tabac, alcool, cannabis. D'autres y ont recours occasionnellement. Certains, enfin, sont directement affectés par les usages de tiers. Les addictions, ce sont aussi des comportements, tels que l'usage excessif des écrans ou des jeux vidéo, qui enferment et qu'on ne peut plus maîtriser. Tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, métropolitains ou ultramarins, sont concernés.

Les risques et les dommages sont clairement établis. Chaque année, le tabac et l'alcool sont responsables du décès respectivement de 73.000 et de 49.000 personnes. Ces chiffres ne sont pas acceptables.

Notre jeunesse est tout particulièrement affectée. En effet, l'usage précoce et régulier des substances psychoactives est très nocif pour la maturation du cerveau tout au long de l'enfance et de l'adolescence.

Dans ces circonstances, l'enjeu principal – et c'est l'ambition première de ce plan - est de doter nos enfants des compétences leur permettant de réduire leurs comportements à risque et de les faire grandir dans un environnement plus protecteur, les exposant moins à d'incessantes incitations.

Atteindre cet objectif implique de changer nos regards et nos attitudes. Le plan national de mobilisation contre les addictions vise à créer un élan et accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société.

Sous l'égide des préfets, le plan sera décliné en actions plus fines, au plus près des citoyens, au cœur des territoires, avec la préoccupation de coller à la réalité des trajectoires et aux priorités politiques portées par les collectivités locales.

Porté par un discours public clair sur les risques et les dommages des consommations de substances psychoactives et des usages à risque, le plan national de mobilisation contre les addictions met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités. Il renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société et témoigne d'un engagement fort contre les trafics. Il propose de nouvelles mesures pour la recherche, l'observation et le développement de la coopération internationale.

Introduction

Au terme du plan gouvernemental 2013-2017 qui a porté la politique de lutte contre les conduites addictives au cours des dernières années, le Premier ministre a souhaité que la MILDECA lui propose, en lien avec les ministères concernés, une actualisation et une intensification de cette politique, afin de protéger nos concitoyens, en particulier les plus jeunes, leurs niveaux de consommation étant parmi les plus élevés en Europe, quel que soit le produit en cause.

Pour protéger, d'abord les enfants, les jeunes et les plus vulnérables, réduire le nombre de décès, éviter les maladies, mieux vivre ensemble avec moins de violence, faire la fête avec moins de drames, et préserver les finances publiques, le plan national vise à mobiliser les services de l'Etat, les collectivités locales et la société civile. Il entend créer un élan et accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société pour diminuer les consommations de produits psychoactifs, licites ou illicites, et les conduites addictives avec ou sans substance.

Il met l'accent sur **la responsabilisation et sur le rôle essentiel des parents et des adultes auprès des plus jeunes** qui sera facilité par l'adoption d'une série de mesures de réduction de l'offre et de l'accessibilité des produits.

Inscrit dans un temps long, compatible avec l'atteinte des objectifs en matière de prévention, **il indique les priorités et les principales mesures à mettre en œuvre**, témoignant d'**une action publique ambitieuse et pragmatique**.

Global et précis, généraliste et spécifique, le plan comporte des mesures qui concernent ce qu'il y a de commun à l'ensemble des consommations, des comportements addictifs ou des publics. Mais il

préconise également des actions qui renvoient aux particularités des produits, des populations exposées, des lieux de vie ou territoires d'intervention (par exemple concernant l'Outre-mer – cf. Axe 6 : Mobiliser dans les Outre-mer).

Solide sur son argumentaire, il repose sur **des données probantes**, tant pour la définition des objectifs que pour la sélection des stratégies d'action les plus efficaces. Il s'efforce également d'être **innovant** pour ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, de dialogue et de partenariat. Conscient de la complexité des interactions à l'origine des consommations et des comportements, il prévoit **les besoins de nouvelles connaissances pour préparer les décisions de demain**.

Parce qu'il traite d'un phénomène dont une partie des déterminants se joue à l'échelle de la planète, **il porte un regard et définit des actions dans le champ international**. Il est aussi résolument tourné vers l'Union européenne, afin que celle-ci offre un cadre concerté et commun aux Etats membres en matière de lutte contre l'ensemble des conduites addictives.

Il est enfin **étroitement articulé avec d'autres plans gouvernementaux** : la stratégie nationale de santé, le plan priorité prévention, le plan d'action décidé par le comité interministériel à la sécurité routière, le plan pauvreté, le plan étudiants, le plan quinquennal pour le logement d'abord, le Livre bleu outre-mer, les Etats généraux des nouvelles régulations numériques. En ce qui concerne la lutte contre le tabac, de nombreuses mesures sont portées concomitamment par le programme national de lutte contre le tabac 2018-2022, adopté en juin 2018. Le prochain plan national de lutte contre les trafics de stupéfiants traduira en orientations opérationnelles l'engagement contre les trafics.

Les 6 axes, 19 priorités et plus de 200 mesures proposées font suite à une large concertation menée depuis fin octobre 2017 qui a associé les ministères, leurs opérateurs (agences sanitaires et agences régionales de santé), la CNAM et la CNAF, les associations représentant les communes (Association des maires de France, France Urbaine, Union nationale des centres communaux d'action sociale) et les départements (Association des départements de France), les professionnels, associations et intervenants, spécialistes de l'addictologie ou de la réduction des risques, mais aussi des représentants du secteur économique de la production d'alcool, de la restauration et de la distribution. Plus de 70 contributions ont été recueillies.

Pourquoi nous mobiliser contre les conduites addictives ?

Parce que **nous sommes tous concernés** par les addictions : alcool, tabac, drogues, écrans, jeux... Ces produits sont à titres divers présents dans la vie de tous les Français. Beaucoup en font usage au quotidien, d'autres un usage plus occasionnel et d'autres, enfin, sont directement affectés par les usages de tiers.

Des niveaux de consommation encore élevés

- Tabac : 13 millions de fumeurs quotidiens
- Alcool : 5 millions de consommateurs quotidiens
- Cannabis : 700 000 usagers quotidiens

Des conséquences minimisées et des représentations erronées

- « Les usages problématiques sont toujours ceux des autres »
- « Les usages et les trafics de produits illicites sont circonscrits à certains quartiers »
- « Le cannabis n'est pas dangereux »
- « La bataille contre le tabac est gagnée »

FAUX

Des dommages sanitaires et sociaux considérables

Dommmages pour la santé

- 73 000 décès liés au tabac, 49 000 décès liés à l'alcool
- Le tabac et l'alcool sont les 2 premières causes de mortalité évitable par cancer ; plus d'1/3 des décès par cancer sont liés au tabac (45 000) et à l'alcool (15 000)
- Un enfant sur 1000 naît avec un syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)
- La moitié des patients admis en service hospitalier de psychiatrie présente un trouble mental associé à un abus de substance (principalement l'alcool, le cannabis et les sédatifs)
- Chez les jeunes, l'expérimentation des drogues intervient précisément au moment où le cerveau, à cause de son immaturité, est le plus vulnérable à leurs effets toxiques. Ces effets sont d'autant plus délétères que ces consommations sont précoces (avant 15 ans).

Dommmages sociaux

- L'alcool est présent dans 30% des condamnations pour violences, 40% des violences familiales, 30% des viols et agressions
- Un Français sur cinq se dit très affecté par les dommages subis liés à l'alcoolisation de tiers
- Un taux d'alcoolémie supérieur au seuil de 0,5g/l est présent dans 29% des accidents mortels de la route soit 819 décès en 2016. Les stupéfiants sont présents dans près d'un quart des accidents mortels de la route
- 20 milliards d'euros de dépenses annuelles pour l'Etat et la sécurité sociale
- Le chiffre d'affaires généré par le trafic de drogues est estimé à 3,2 milliards d'euros (dont près de 50% pour le cannabis)
- Les études scientifiques mettent en évidence que l'usage régulier de cannabis a un impact confirmé sur la réussite scolaire ainsi que sur les trajectoires d'insertion sociale et professionnelle ultérieures

Comment nous mobiliser ?

Susciter un élan

Le plan national de mobilisation contre les addictions vise à susciter un élan et à accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société, pour diminuer les consommations de produits psychoactifs, licites ou illicites, et les conduites addictives avec ou sans substance. Si l'État est en première ligne, chacun d'entre nous a un rôle à jouer et un message à porter.

Associer les territoires

L'efficacité de la politique de lutte contre les addictions naît aussi de très nombreuses initiatives locales, portées au plus près des citoyens par les acteurs locaux. L'Association des maires de France et France Urbaine ont confirmé leur volonté de contribuer à une meilleure information des habitants sur les risques et dommages, à un accompagnement renforcé de ceux qui en ont besoin et à des actions concrètes visant à assurer la sécurité au quotidien et la tranquillité publique.

Dépasser les clivages

L'enjeu est de dépasser les clivages pour forger ensemble un projet de société qui soit à la hauteur des défis identifiés : tendre vers des choix individuels et collectifs plus éclairés et vers une vie commune apaisée, une fête réussie avec des convivialités

réinventées, une sécurité des personnes assurée au quotidien. Le plan n'a pas été conçu pour instaurer de nouvelles obligations législatives et réglementaires mais pour créer les conditions du respect effectif des interdits protecteurs existants.

Consolider les financements

Au sein du budget de l'État, environ 1.6 milliard d'euros sont consacrés chaque année à la politique de lutte contre les drogues et conduites addictives (et retracés dans le document de politique transversale drogues), auxquels il convient d'ajouter 400 millions de crédits ONDAM pour le fonctionnement des structures d'addictologie (ONDAM médico-social spécifique), une trentaine de millions pour le financement de la filière hospitalière « addictions » ainsi que près de 12 millions d'euros du fonds de concours Drogues, portant le montant total de l'effort financier des pouvoirs publics à près de 2 Mds d'euros par an.

Afin de permettre le renforcement de la prévention dès le plus jeune âge, le Gouvernement a décidé d'élargir le périmètre d'intervention du Fonds tabac à l'ensemble des addictions et d'y affecter le produit de l'amende forfaitaire pour usage de stupéfiants, prévue dans le projet de loi de programmation pour la justice. Ce nouveau fonds sera doté en 2019 de 110 millions d'euros.

Ce qu'il faut retenir

Porté par un discours public clair sur les risques et les dommages des consommations de substances psychoactives et des usages à risque, le **plan national de mobilisation contre les addictions** :

- met l'accent sur la prévention et porte une attention particulière aux publics les plus vulnérables du fait de leur âge ou de leurs fragilités ;
- renforce la qualité des réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société ;
- témoigne d'un engagement fort contre les trafics ;
- consolide les mesures en faveur de la recherche et de l'observation et favorise le développement de la coopération internationale.

Le **plan national de mobilisation contre les addictions**, c'est :

6
axes

19
priorités

200+
mesures

Une priorité : les enfants et les adolescents

La jeunesse constitue une étape clé synonyme de changements. Faite de transformations, de tentations, de transgressions, cette période structure durablement la personnalité dans un environnement où la pression, les usages du groupe sont particulièrement importants. Les jeunes apparaissent ainsi particulièrement exposés

et vulnérables, la consommation de produits psychotropes, pouvant avoir de graves conséquences sur des cerveaux en maturation. La précocité et l'intensité de l'usage augmentent les risques de dommages et génèrent une perte de chance dans le parcours de vie des jeunes.

De fortes incitations dans l'environnement

- L'exposition à la publicité : les jeunes, en raison de leurs pratiques sociales (internet, réseaux sociaux, loisirs, cinéma, sport) sont plus sensibles à l'influence des stratégies publicitaires directes ou indirectes, qui valorisent l'image positive ou festive de tel comportement ou produit. Or les industriels investissent massivement dans ces stratégies ;
- L'accessibilité des produits : l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, du tabac et des jeux d'argent n'est pas suffisamment respectée, ainsi qu'en témoignent les enquêtes successives auprès des jeunes et les déclarations des commerçants de proximité ;
- L'initiation dans le cercle familial : en croyant prévenir la surconsommation d'alcool de leurs enfants par une initiation très précoce, les parents augmentent en réalité la probabilité d'une consommation à risque une fois l'enfant parvenu à l'adolescence ;
- La captation de l'attention sur les écrans (jeux vidéo, sites internet, réseaux sociaux...) : les éditeurs ont recours à des mécanismes destinés à capter l'attention et prolonger parfois de façon excessive l'usage de l'écran (petits flash, fenêtres pop-up, rythme accéléré de montage, enchaînements de « récompenses »).



**PRESENTATION DES
33 MESURES-PHARES
DU
PLAN NATIONAL DE
MOBILISATION
CONTRE LES
ADDICTIONS**

AXE 1

**UNE PRÉVENTION
POUR TOUS ET
TOUT AU LONG
DE LA VIE**

1. Eclairer pour responsabiliser et donner les moyens à la prévention



CONTEXTE | Poser des interdictions et fournir aux citoyens des données chiffrées ne suffit pas à bouleverser des comportements dont les déterminants résultent d'interactions complexes entre l'individu, son environnement immédiat, la société française avec son histoire, son organisation et ses représentations, et certaines réalités internationales ou innovations technologiques.

En s'appuyant sur les données scientifiques disponibles, il faut donc éclairer et porter au débat public les choix que chaque individu et la société dans son ensemble peuvent faire en matière de consommations à risque.

MESURES-PHARES |

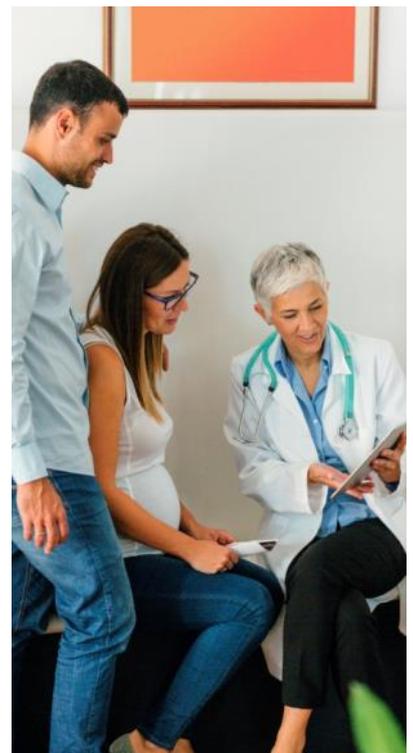
- Adopter un discours public clair, objectif et partagé sur les risques et les dommages liés aux consommations, notamment d'alcool et de cannabis, fondé sur les dernières données scientifiques nationales et internationales. Le faire porter par tous les départements ministériels. Susciter des débats, en particulier au niveau local ;
- Transformer le Fonds de lutte contre le tabac en un Fonds de lutte contre les addictions, destiné à financer des actions de prévention des addictions (cette mesure est portée dans le PLFSS pour 2019). Y affecter le produit des amendes forfaitaires pour usage de stupéfiants ;
- Rendre les connaissances scientifiques sur les addictions accessibles aux jeunes, notamment en développant l'offre numérique de médiation scientifique, à l'instar de maad-digital.fr.

2. Protéger l'enfant à naître

CONTEXTE | Un enfant sur 1000 naît avec un syndrome d'alcoolisation fœtale. Il s'agit de la première cause de handicap mental d'origine non génétique. Les effets du cannabis sur l'enfant à naître se traduisent également par de nombreux troubles pendant l'enfance et à l'adolescence. Ces réalités ne sont pourtant pas encore suffisamment connues. Il ne s'agit pas d'adopter un discours culpabilisant mais de mieux informer les futurs parents et leur entourage, de former les professionnels et d'offrir un accompagnement adapté aux femmes.

MESURES-PHARES |

- Renforcer l'information des jeunes femmes, des futurs parents et de leur entourage, notamment via les documents émis par les caisses de sécurité sociale, par les laboratoires de biologie médicale ou encore les notices de tests de grossesse, ainsi que par des campagnes d'information grand public sur les conséquences des consommations durant la grossesse ;
- Augmenter la visibilité et la lisibilité des avertissements sur les bouteilles d'alcool.



3. Faire grandir nos enfants dans un environnement protecteur



CONTEXTE | Les enfants et adolescents demeurent particulièrement vulnérables aux effets nocifs des produits psychoactifs, pendant toute la période de maturation de leur cerveau. L'usage régulier de cannabis notamment affecte les capacités cognitives avec un impact confirmé sur la réussite scolaire ainsi que sur les trajectoires d'insertion sociale et professionnelle ultérieures. Or, malgré quelques fragiles améliorations observées récemment, les consommations de tabac, d'alcool et de drogues illicites, en particulier de cannabis, restent très préoccupantes. L'usage intensif des écrans et des jeux peut également devenir problématique et les parents se disent souvent démunis.

La famille, l'école et les acteurs du territoire doivent s'allier pour proposer aux enfants un cadre de vie protecteur qui doit également les soustraire aux incitations à consommer – très fortes aujourd'hui en France.

MESURES-PHARES |

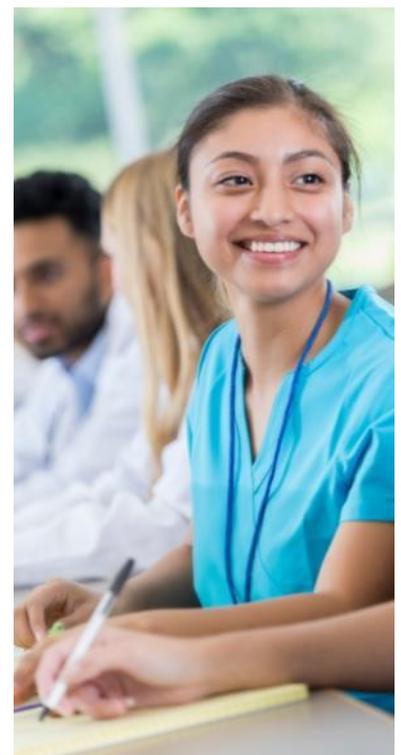
- Informer davantage les parents sur l'existence et le rôle des Consultations Jeunes Consommateurs et des maisons des adolescents, en particulier dans le cadre du rapprochement prévu entre les CJC et les établissements scolaires ;
- Déployer, dans chaque région, des programmes validés de développement des CPS (compétences psycho-sociales), visant à la fois à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention des comportements à risque. Ces programmes seront conduits en y associant les parents et seront accompagnés de séminaires académiques sur le développement des CPS ;
- Faire respecter l'interdiction de vente de tabac et d'alcool aux mineurs par les points de vente (y compris la vente à emporter).

4. Promouvoir le bien-être et la réussite des jeunes

CONTEXTE | La mobilisation des communautés éducatives et de l'entourage doit se poursuivre après la scolarité obligatoire, afin d'accompagner les jeunes dans leurs premiers pas d'émancipation et de vie d'adultes, qu'ils soient encore mineurs ou déjà majeurs, en formation ou en activité professionnelle ou engagés dans des études supérieures. L'association des jeunes eux-mêmes aux actions de prévention et de réduction des risques est primordiale.

MESURES-PHARES |

- Mobiliser les fédérations sportives comme relais des campagnes de prévention, comme c'est aujourd'hui le cas pour le « mois sans tabac ». S'appuyer sur l'engagement citoyen de la Coupe du monde de rugby 2023 et des JO 2024 pour promouvoir la prévention des consommations à risque ;
- Utiliser l'opportunité du service sanitaire des étudiants en santé (40 000 jeunes) qui débute en 2018 pour renforcer les actions de prévention des conduites addictives, en particulier celles menées auprès de publics vulnérables.



5. Faire de la lutte contre les conduites addictives une priorité de la santé au travail



CONTEXTE | L'environnement de travail peut protéger ou, au contraire, fragiliser les personnes face au risque de conduites addictives. Ces liens renvoient à plusieurs dimensions qui peuvent se cumuler : une dimension culturelle (socialisation professionnelle par l'alcool), pratiques de l'ordre du rituel (déjeuners alcoolisés, « pots », after work, etc.) ; la souffrance au travail et les risques psychosociaux, les substances psychoactives servant à gérer le stress ; la recherche de la performance, qui peut être assimilée à une forme de dopage. L'enjeu est désormais d'intensifier la mobilisation des acteurs du milieu professionnel et de sortir de la logique du dépistage et de la sanction pour celle du repérage et de l'accompagnement.

MESURES-PHARES |

- Encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires visant à réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants ;
- Valoriser des solutions permettant de concilier maintien dans l'emploi et traitement des addictions afin que l'interdiction ne se traduise pas uniquement par une sanction ou un licenciement.

AXE 2

**UNE MEILLEURE
RÉPONSE POUR
LES CITOYENS
ET LA SOCIÉTÉ AUX
CONSÉQUENCES
DES ADDICTIONS**

6. Construire des parcours de santé à partir d'un premier recours consolidé et d'une offre de soins spécialisée mieux structurée



CONTEXTE | Compte tenu de la prévalence en population générale des risques et des dommages liés en particulier au tabac, à l'alcool et au cannabis, le dispositif de soin de premier recours, articulé à titre principal autour des médecins généralistes, doit être davantage engagé dans le repérage précoce des usages à risque et, le cas échéant, le soin. La difficulté des professionnels de santé à aborder les problématiques liées à l'alcool, en particulier, est relevée depuis plusieurs années; elle apparaît en partie liée à leurs représentations, voire à leur propre consommation. Elle tient aussi à la réticence à s'engager dans une consultation longue. D'où la nécessité d'aider les professionnels à se saisir de cette problématique en leur fournissant la formation, les incitations et les outils adaptés.

MESURES-PHARES |

- Renforcer la formation initiale et continue des professionnels de santé sur la thématique des conduites addictives ainsi que sur les approches motivationnelles ;
- Elaborer les programmes de prévention, de repérage et d'accompagnement des addictions sur un mode « inclusif », c'est à dire accessibles à tous.

7. Améliorer l'offre en matière de réduction des risques et des dommages

CONTEXTE | Les évolutions des consommations, souvent multiples, la diffusion de certaines drogues au-delà des milieux traditionnellement consommateurs, le marché particulièrement dynamique des NPS ainsi que le risque d'une crise des opioïdes appellent à une vigilance particulière pour renforcer la réduction des risques et des dommages. Celle-ci doit évoluer pour être plus réactive, plus souple et plus agile. Elle doit être intégrée à d'autres types d'accompagnements, dans une logique de services plus que de structures.

MESURES-PHARES |

- Favoriser au plus près des territoires une approche concertée de réduction des risques et des dommages liés à la consommation d'alcool ou de drogues qui peuvent être associés aux événements festifs en milieu urbain comme en milieu rural ;
- Poursuivre l'adaptation des salles de consommation à moindre risque déjà autorisées pour les renforcer et surmonter les éventuelles difficultés rencontrées, le cas échéant en prévoyant une évolution du cahier des charges national.



8. Aller vers les personnes vulnérables



CONTEXTE | Certaines vulnérabilités, telles qu'un handicap physique ou psychique, une carence éducative, voire une maltraitance, ou une forte précarité sociale entraînent des difficultés d'accès à la prévention et aux soins particulièrement notables s'agissant des addictions. Celles-ci peuvent également accentuer des fragilités préexistantes.

MESURES-PHARES |

- Développer des outils et des modalités d'intervention (par exemple, médiation sociale, possibilité d'interprétariat) adaptés pour répondre à des besoins particuliers des publics les plus en difficulté ;
- Promouvoir et développer le programme TAPAJ pour les jeunes qui sont en errance, en grande précarité ou dans les quartiers politique de la ville, en partenariat avec le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

9. Renforcer l'efficacité de la réponse judiciaire à la délinquance en lien avec les addictions

CONTEXTE | Les substances psychoactives, licites ou illicites, occupent une place centrale dans la délinquance en France. Aussi les affaires en lien avec les stupéfiants (usage, trafic, conduite de véhicule après usage) représentent-elles 10% des procédures avec auteur identifié traitées par les parquets. Par ailleurs, 93 515 condamnations pour conduite en état alcoolique ont été prononcées en 2015, ce qui place ce délit au premier rang des contentieux traités par les tribunaux correctionnels.

MESURE-PHARE |

- Améliorer la réponse pénale pour l'usage de produits illicites : adopter le principe de l'amende forfaitaire dans un cadre délictuel. Affecter le produit des amendes au Fonds addictions, afin de financer des actions de prévention.



10. Diminuer les risques pour les personnes sous main de justice



CONTEXTE | La population carcérale est concernée par une prévalence des conduites addictives plus élevée qu'en population générale au regard notamment de nombreuses interactions entre l'alcoolisation excessive et les actes délictuels, une fréquence importante des incarcérations pour infractions à la législation sur les stupéfiants de personnes également concernées par des conduites addictives, ainsi qu'une prévalence très élevée du tabagisme. Il ressort des études récentes menées à l'initiative de la direction de l'administration pénitentiaire que la consommation de cannabis est particulièrement élevée en détention.

MESURE-PHARE |

- Mettre en place un programme de prévention des consommations de tabac et de cannabis concernant les personnes placées sous main de justice, en agissant à la fois sur le milieu ouvert, les établissements et services de la PJJ et sur l'ensemble du milieu pénitentiaire (professionnels et personnes détenues).

11. Réduire l'insécurité routière en lien avec les usages à risque

CONTEXTE | Selon le bilan provisoire 2017, 3693 personnes ont trouvé la mort sur les routes de métropole, soit 45 de moins qu'en 2016 (-1,2%). Ces résultats sont fragiles après trois années consécutives de hausse de la mortalité routière. Comme en 2016, l'alcool constitue la seconde cause de mortalité routière, alors que les stupéfiants restent autant présents qu'en 2016.

MESURE-PHARE |

- Renforcer l'éducation à la sécurité routière sur les risques liés à la consommation de produits et de médicaments psychoactifs auprès des enfants d'âge scolaire, des jeunes et des salariés.



AXE 3

**UN ENGAGEMENT
FORT CONTRE
LES TRAFICS**

12. Faciliter la lutte contre les trafics et renforcer les moyens et compétences dédiés



CONTEXTE | Les trafics de produits licites ou illicites constituent une activité criminelle qui génère des profits colossaux et déstabilise de nombreux territoires. Le cannabis est disponible partout. La cocaïne est particulièrement accessible et le trafic d'héroïne est en augmentation. Le développement de la cannabiculture, l'usage habituel de messageries instantanées ou cryptées, la forte disponibilité de drogues sur le *darkweb*, l'usage de tous les vecteurs de transport possibles (terrestre, aérien, maritime, fret express et postal) et l'implication habituelle de mineurs montrent la capacité d'adaptation des trafiquants et soulignent la complexité des investigations. Celles-ci nécessitent désormais une très forte coordination entre services, un haut niveau de compétence et des moyens performants.

MESURE-PHARE |

- Mettre en place une véritable stratégie nationale de lutte contre les trafics de stupéfiants pour démanteler les organisations criminelles, entraver les flux et saisir les avoirs criminels, notamment par la tenue une fois par an d'un comité interministériel de lutte contre les trafics de stupéfiants chargé d'évaluer les résultats des services et de définir les axes prioritaires d'action de chaque ministère ;
- Renforcer l'action de l'Etat sur chaque territoire en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants notamment au sein des quartiers de reconquête républicaine, par la création systématique d'une cellule de lutte contre les trafics co-présidée par le préfet et le procureur permettant de renforcer la coordination entre les services enquêteurs, définir les priorités et cibler les objectifs.

13. Renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre les trafics

CONTEXTE | Au plan international, le trafic de drogues s'accompagne souvent d'une montée du niveau général de violence, notamment urbaine, et génère une manne financière permettant à certaines organisations criminelles de disposer de moyens comparables, et parfois supérieurs à certains Etats. La pénétration de l'argent sale dans les économies et la corruption qui en résulte aggravent ainsi les difficultés de pays, voire de régions entières où l'Etat de droit est souvent remis en cause. Les routes et les moyens d'acheminement se diversifient constamment.

MESURES-PHARES |

- Développer la coopération régionale, en particulier dans les pays cibles, pour renforcer le contrôle des frontières (terrestres, aériennes, maritimes et virtuelles) ;
- Mieux prendre en compte le phénomène des trafics de stupéfiants sur internet.



14. Limiter l'attractivité des trafics



CONTEXTE | Le marché illégal, notamment en matière de trafic de stupéfiants, est fortement segmenté et marqué par la précarité des « fourmis » du trafic et l'enrichissement résiduel de quelques grands trafiquants. Ainsi, les guetteurs, généralement des adolescents, percevaient en moyenne 100 euros par jour et les « nourrices » quelques centaines d'euros par mois pour stocker les produits. Ces gains sont souvent aléatoires, alors que l'exposition à la violence, la pression de la structure criminelle, la déscolarisation sont des constantes. Cette réalité est souvent méconnue voire niée : elle illustre cependant le fait que le trafic de stupéfiants ne constitue pas une voie d'ascension « sociale », malgré la très forte augmentation de personnes impliquées et l'image véhiculée dans l'imaginaire collectif.

MESURES-PHARES |

- Gagner la campagne de communication auprès des jeunes en leur explicitant la réalité de l'économie de la rue ainsi qu'à la communauté des adultes à leur contact ;
- S'assurer du remboursement des droits sociaux illégalement perçus (prestations familiales, allocation logement, revenu de solidarité active).

AXE 4

**LA RECHERCHE
ET L'OBSERVATION
AU SERVICE
DE L'ACTION**

15. Rapprocher science, décision politique et citoyens



CONTEXTE | La MILDECA et l'OFDT bénéficient d'un positionnement privilégié pour accélérer le transfert de connaissances et leur appropriation par les décideurs, les professionnels et les citoyens. Depuis 2013, la MILDECA soutient prioritairement des expertises (expertises collectives Inserm sur les adolescents et l'alcool, évaluation des salles de consommation à moindre risque, étude « argent de la drogue »), évaluations ou recherches actions directement utiles à l'amélioration de l'action publique en matière de prévention, soin, réponse judiciaire ou lutte contre le trafic.

MESURE-PHARE |

- Renforcer au niveau national et territorial l'offre de culture et de médiation scientifique sur les addictions pour diffuser et rendre accessibles au grand public les connaissances scientifiques (Jouer à Débattre, Maad digital).

16. Elargir les connaissances dans tous les domaines de l'action publique

CONTEXTE | Afin de renforcer la qualité des réponses publiques sur l'ensemble des champs interministériels impliqués dans la mobilisation contre les consommations et les addictions, il convient de susciter l'acquisition de nouvelles connaissances dans plusieurs domaines clés.

MESURES-PHARES |

- Ouvrir les dispositifs d'observation et d'enquête existants aux addictions comportementales (jeux vidéo, écrans) ;
- Développer des recherches sur les liens qui peuvent exister entre trafic de drogues et terrorisme ; la production et l'offre de cannabis en Europe et en France ; la consommation d'héroïne en France (mutation de l'offre, nouveaux publics, nouvelles routes d'acheminement) ; le trafic des produits de la coca ; le trafic de stupéfiants et les nouvelles technologies ; le sentiment d'insécurité lié aux drogues.



AXE 5

**UN IMPÉRATIF :
OBSERVER
ET AGIR AUSSI
AU-DELÀ DE
NOS FRONTIÈRES**

17. Promouvoir sur la scène internationale une politique de lutte contre les drogues équilibrée



CONTEXTE | Lorem ipsum

MESURES-PHARES |

- Inciter les pays et les institutions internationales à entretenir un dialogue constructif avec les ONG. Promouvoir un travail commun des institutions et des associations sur le terrain. Favoriser la tenue de débats libres et l'implication de la presse ;
- Soutenir des campagnes de prévention, à l'image de la campagne Listen first de l'ONUDC, lancée par la France, la Suède, l'ONUDC et l'OMS en 2016 et qui a touché plus de 60 millions de personnes.

18. Porter au niveau européen une approche globale en matière de conduites addictives

CONTEXTE | Les politiques actuelles, tant au niveau européen qu'international, séparent nettement les drogues illicites du tabac et de l'alcool. A l'instar de la France, certains pays (Allemagne, Portugal, République tchèque) ont néanmoins développé des approches nationales intégrées de prévention et de soins englobant l'ensemble des conduites addictives.

MESURE-PHARE |

- Porter une initiative visant à l'harmonisation et à l'augmentation de la fiscalité du tabac au niveau européen afin de limiter les distorsions de concurrence au sein du marché intérieur. Réduire la quantité de tabac pouvant être achetée par un particulier dans un autre Etat membre.



AXE 6

MOBILISER DANS LES OUTRE-MER

19. Adapter les priorités du plan aux particularités ultramarines



CONTEXTE | Les départements français d'Amérique, par leur situation géographique, entre les zones de production (Amérique du sud et centrale) et celles qui constituent les grandes destinations du trafic (Amérique du nord et Europe), se révèlent des lieux stratégiques de transit, de négoce et de stockage pour des produits comme le cannabis et la cocaïne. Ces territoires, dotés en outre d'aéroports internationaux, représentent des zones rebond en direction des marchés européens. Enfin, l'importance du trafic inter-îles d'herbe de cannabis mérite d'être particulièrement soulignée.

MESURE-PHARE |

- Diminuer l'impact des trafics en provenance d'Amérique du sud et adopter une stratégie nationale de lutte contre le phénomène des «mules».

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Sa mission

Sa mission d'animation et de coordination de l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives porte sur les domaines suivants :

Recherche et observation	Application de la loi
Prévention	Lutte contre le trafic
Prise en charge et réduction des risques	Coopération européenne et internationale

Pour mener à bien sa mission d'animation et de coordination sur la réduction de l'offre et de la demande, la MILDECA :

- place à la disposition des ministères et des partenaires institutionnels des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à leur action ;
- accompagne, en termes de financements et de méthodologie, des projets innovants ;
- contribue, en lien étroit avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et le ministère des Affaires étrangères (MAE), à l'élaboration des positions françaises en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

La MILDECA prépare les décisions du Comité interministériel de lutte contre les drogues et les conduites addictives, présidé par le Premier ministre. En septembre 2013, le comité a adopté le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ses moyens

Pour conduire sa mission, la MILDECA peut s'appuyer sur deux opérateurs et un dispositif territorial.

Ses opérateurs

- L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies qui produit toute étude nécessaire à la conduite de l'action publique.
- Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France

Son dispositif territorial

Dans chaque préfecture, la MILDECA s'appuie sur un chef de projet chargé de relayer son action. Le chef de projet élabore un programme pluriannuel et interministériel fixant les axes prioritaires à mettre en œuvre au regard des orientations du plan gouvernemental et du contexte local.

Alcool, Tabac, Drogues, Ecrans

PLAN NATIONAL DE MOBILISATION CONTRE LES ADDICTIONS 2018-2022

MILDECA

69 rue de Varenne

75007 Paris

01 42 75 80 00

#MobilisationAddictions



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr